

Le suicide en Beauce

Jean-Claude Farcy

DANS **SOCIÉTÉS & REPRÉSENTATIONS** 1998/1 N° 6 , PAGES 231 À 253
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA SORBONNE**

ISSN 1262-2966

DOI 10.3917/sr.006.0231

Date de mise en ligne : 01/01/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-societes-et-representations-1998-1-page-231?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)



LE SUICIDE EN BEAUCE

par Jean-Claude Farcy

Dans les diverses manifestations de la violence, le suicide est trop souvent oublié. Il exprime pourtant une violence extrême¹, celle qui, dirigée contre soi, atteint également les autres : sociologues et anthropologues ont, depuis longtemps, mis en valeur le double sens du geste, à la fois auto-agression et hétéro-agression², la transgression du principe de vie instruisant, de fait, le procès des survivants, de l'entourage comme de la société. Le sentiment de culpabilité qui en résulte explique les attitudes à l'égard de la mort volontaire d'un proche : douleur de toute mort, mutisme (on ne peut dire l'indicible), recherche vaine d'explications - permettant de dégager sa responsabilité et de commencer le travail de deuil - sous le regard empreint de réprobation du corps social.

C'est ce dernier qui a surtout fait l'objet d'études à caractère historique. Émile Durkheim croit pouvoir discerner une évolution vers une condamnation morale de plus en plus nette du suicide, estimant « passagère » la moindre fermeté de la conscience publique à son époque³. La réprobation refléterait le « culte pour la personne humaine sur lequel repose toute notre morale ». Le travail des historiens a apporté plus que des correctifs à cette vision trop simpliste⁴ en se limitant, pour l'essentiel, à l'étude des représentations des élites.

1. Jean-Marie Brohm, « Le suicide, l'extrême violence », *Thanatologie*, n° 85-86, 1991, pp. 23-31.

2. Louis-Vincent Thomas, « La mort que l'on se donne. Désastre ? Honte ? Délivrance ? », in *Mélanges thanatiques*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 123-127.

3. Émile Durkheim, *Le Suicide*, Paris, 1898, (rééd. P. U. F., coll. Quadrige, 1981, p. 377.).

4. Georges Minois montre comment, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, une partie des élites a levé l'interdit du suicide en revendiquant la liberté de se donner la mort (Georges Minois, *Histoire du suicide. La société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard, 1995, 421 p.). Pour une opinion inverse à celle d'Émile Durkheim, on se reportera à Realino Marra, Marco Orru, « Social images of suicide », *British Journal of sociology*, 1991, vol. 42, n° 2, pp. 273-288.

Suivant les pistes suggérées, dès les années 1920, dans la thèse d'Albert Bayet⁵, notamment la distinction entre « morale simple » et « morale nuancée », nous voudrions nous interroger sur la perception et les représentations du suicide en milieu populaire, et particulièrement dans le monde rural à la fin du XIX^e siècle, période qui constitue le point de départ de cette enquête d'Albert Bayet. Sans doute le choix de cette approche tient-il de la gageure, tant les traces dont dispose l'historien sont rares : les « témoignages » du peuple sont bien discrets en général dans les sources et ils le sont encore plus pour ce qui relève du tabou. Il nous semble cependant que les constats des suicides réalisés par la gendarmerie ne rendent pas tout à fait vaine notre quête. Interrogeant les proches de la victime, les voisins, les autorités de la commune, les gendarmes nous transmettent en partie la vision que l'on a du suicide dans les campagnes⁶. La lecture de la presse locale apporte également des éléments intéressants sur la sensibilité des populations à cet égard.

Pour ce faire nous prendrons l'exemple de l'Eure-et-Loir, département réputé pour son comportement suicidaire à l'époque contemporaine⁷. Dans la dernière décennie du XIX^e siècle, à suivre les données statistiques publiées dans le *Compte général de l'administration de la justice criminelle*, ce département est au onzième rang pour le taux de suicides⁸. En considérant la centaine de suicides constatés dans l'année 1895 par la gendarmerie⁹ et commentés dans le *Journal de Chartres - conservateur - et Le Progrès - radical -* nous essaierons de voir les différents niveaux de la perception du suicide : violence de l'événement vécu par l'entourage, représentations du geste par celui qui le commet, attitudes de la communauté villageoise, versions proposées par les *média* connus de la population rurale - les journaux du département. Il s'agit moins pour nous de mesurer un degré éventuel de tolérance ou de réprobation à l'égard du suicide que de proposer quelques pistes de recherche sur la façon d'appréhender les représentations du suicide dans le milieu rural.

5. Albert Bayet, *Le Suicide et la morale*, Paris, Alcan, 1922.

6. Sur l'intérêt de cette source nous renvoyons à notre article : « Note pour une enquête sur le suicide dans la France des 19^e-20^e siècles », *Recherches contemporaines*, n° 3, 1995-1996, pp. 264-276.

7. Pierre Larcher, écrivant sur le suicide en Beauce, évoque l'ancienneté du phénomène et « cette attirance vers le suicide... bien ancrée dans les mœurs, témoin comme l'architecture et la dispersion de leurs fermes d'un type de société bien particulier » (« Le suicide en Beauce », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 3, 1990, p. 576.)

8. Derrière des départements presque tous situés dans le Bassin parisien : Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Seine, Aisne, Seine-inférieure, Aube, Oise, Marne. Cf., également, la carte proposée par Émile Durkheim, *Le Suicide, op. cit.*, pp. 124-125.

9. 105 exactement pour 119 suicides recensés dans le *Compte général de l'administration de la justice criminelle* de 1895. Mais ce dernier indique seulement 94 suicides dans les campagnes qui relèvent de la gendarmerie. Compte tenu des tentatives que celle-ci rapporte également, on peut estimer que nous avons avec cette source la quasi-totalité des suicides connus des autorités pour cette année. L'année 1895 a justement été retenue en raison de cette bonne représentativité de la source. Les procès-verbaux ont été consultés aux archives départementales d'Eure-et-Loir, sous la cote 4 M 196.

LA MAUVAISE MORT

On l'a dit, le suicide est violence : violence du geste accompli, bouleversant le temps coutumier des proches qui doivent réagir dans l'urgence et violence de l'intrusion des gendarmes venant faire leur enquête, aspect secondaire que l'on ne saurait négliger pour des communautés rurales toujours réticentes à l'égard du regard extérieur perçu comme une menace.

Non seulement le suicide est souvent la « mauvaise mort » - par rapport à la mort « naturelle », accidentelle ou de vieillesse -, la mort violente par excellence, mais c'est aussi une mort insupportable au

regard, tant elle prend parfois figure hideuse, repoussante. Elle confine au crime par le spectacle offert à ceux qui la découvrent, le plus souvent les proches de la victime, ce qui ajoute encore au traumatisme. *Le Progrès* du 8 août n'exagère pas en évoquant « un horrible spectacle » s'offrant aux yeux de cet homme du village de Terminiers découvrant « sa femme pendue à un clou fixé dans le mur, près de l'entrée » dans la grange de la ferme. Nul besoin de faire intervenir un éventuel goût du sensationnel quand le même journal décrit le 7 novembre cet ouvrier agricole retrouvé dans le grenier d'une ferme de Gas :

Pendu avec un cordeau de charrue à une pièce de bois supportant les chevrons. Les pieds affleuraient le plancher. Le corps de L. était raide et froid, sa langue sortie commençait à noircir.

C'est bien là la vision offerte à ceux qui font ces macabres découvertes. Les techniques utilisées ont ici leur importance. L'asphyxie - utilisation d'un réchaud à charbon que l'on laisse se consumer dans une pièce calfeutrée - offre de la victime une image plus « douce ». À la limite le corps allongé sur le lit ne révèle pas directement la mort, puisqu'on peut encore avoir l'illusion que la personne dort :



▲ Otto Dix, *Le suicidé (Le pendu)*, 1922.

D.R.

Madame P. trouva son mari complètement déshabillé, étendu sur son lit. Il semblait dormir, mais il avait depuis longtemps déjà cessé de vivre (*Le Progrès*, 19 mai, suicide à Beauvilliers).

Les conditions changent quand l'asphyxie remonte à plusieurs jours et que la putréfaction du corps dégage une odeur insupportable, ce qui arrive dans le cas de suicides de solitaires dont on ne s'inquiète pas outre mesure de l'absence plus ou moins longue. Toutefois l'asphyxie qui présente la vue la plus proche d'une mort « naturelle » n'est pas le spectacle le plus fréquent : c'est bien la violence qui a le plus de chance de marquer les témoins si l'on sait que dans un cas sur deux le suicidé a choisi la pendaison. Autre figure « sale » de la mort donnée, celle réalisée à l'aide d'une arme à feu qui mutile le corps :

après avoir cherché son beau-frère, elle le découvrit dans son atelier de menuiserie, mais le malheureux était dans un état lamentable. M. J. était couché sur le dos et la tête fracassée baignant dans une mare de sang. Près de lui, sur son bras gauche, était un fusil à un coup, et sur lui une latte en bois qui lui avait servi à presser la détente pendant que l'autre main maintenait le canon dans la direction de la bouche. (*Le Progrès*, 5 mai, suicide à La Loupe).

On est proche ici de la description méticuleuse des procès-verbaux de gendarmerie qui ne laissent rien échapper de tous les indices confirmant le suicide, mais qui sont autant d'images marquant la mémoire des proches : mâchoire arrachée, cervelle éclaboussant le plafond, tête fendue en deux, etc.

Nul doute que cette violence sur laquelle il n'est pas besoin d'insister davantage marque profondément les comportements immédiats, face au geste en cours ou devant l'irréversible. Comment les proches - ou les tiers du village - réagissent-ils à la découverte des corps des suicidés ? Pour le comprendre il faut ajouter une autre dimension, celle d'un temps bouleversé, vécu dans l'urgence, chaque instant pouvant être décisif¹⁰. On le devine aisément en cas de suicide exhibitionniste quand l'intéressé annonce ouvertement qu'il va se tuer, prend une arme ou une corde pour accomplir son « funeste dessein » et force ses proches à réagir dans l'instant. Le cas type est donné par cette femme qui rapporte aux gendarmes que son mari avait :

10. Jean-Marie Brohm, « Un urgent suicide », *Actions et Recherches sociales*, n° 3, oct. 1986, pp. 81-88.

Depuis deux jours, un pistolet chargé [...] dans sa poche : hier vers 7 heures du soir je lui ai retiré. Aujourd'hui il s'est levé à 5 heures du matin contrairement à son habitude et m'a dit qu'il allait faire un tour, deux heures après, étant chez nous, il était armé de son fusil, en le lui retirant des mains un coup est parti devant moi, mais sans m'atteindre. À 8 heures après l'avoir moralisé sur l'action qu'il méditait, il s'est échappé à ma surveillance, a quitté la maison et dix minutes plus tard il se tirait le coup de feu qui l'a blessé mortellement. (Brigade de Dreux, 7 août, suicide à Vernouillet).

Plusieurs témoignages vont dans ce sens : dès lors que l'on prend au sérieux des signes annonciateurs (tristesse inhabituelle dans un contexte de crise, paroles affirmant une volonté d'en finir...) on met en place une surveillance et l'on s'efforce d'empêcher le geste en cachant les armes.

On le fait sans illusion car, le plus souvent, l'intéressé trouve le moyen de se soustraire à l'entourage et les ressources offertes sont trop nombreuses pour être toutes éliminées, notamment en matière de pendaison. Dès lors ce sont les signes annonciateurs du drame qui apparaissent : absence inhabituelle ou trop prolongée par rapport au temps coutumier, porte fermée, etc. C'est dans cette phase de recherche de la victime que l'urgence est la plus dramatique : si l'on découvre à temps le corps on peut encore espérer le ramener à la vie. Les pressentiments du malheur, l'angoisse sont en partie atténués par cette quête, en même temps que celle-ci prépare au choc de la découverte de l'irréversible. La plupart des proches répondant, *a posteriori*, aux questions des gendarmes, évoquent cette recherche désespérée. Il ne faut pas y voir la volonté d'écarter des soupçons, le désir de manifester son souci d'avoir tout fait pour empêcher le drame ou plus simplement une figure de style propre aux non lettrés qui se sentent obligés de replacer dans un contexte chronologique leur action à un moment donné. C'est plus sûrement l'effet d'urgence que crée toute mort annoncée par des signes qui relèvent de l'extraordinaire, au sens propre du terme. C'est également probablement cette quête qui explique certaines attitudes à la découverte du suicidé.

Sans doute nos sources sont-elles bien insuffisantes pour révéler la grande variété des sentiments et réactions à cet instant : la sidération, la stupeur par exemple apparaissent dans nos témoignages, mais le déni de la réalité qui va souvent de pair ne trouve pas sa place dans la réponse à une enquête officielle. Pour beaucoup, notamment les femmes et les jeunes, la première réaction est la peur : elle impose le recul ou elle paralyse. Tel jeune domestique de 15 ans avoue :

Arrivé sur le chemin de Puiseux, j'ai aperçu un individu qui était pendu à un pommier. Ayant eu peur je me suis sauvé. (Brigade de Chateaufort, 22 juillet, suicide à Boullay-les-deux-Églises).

Un jeune ouvrier de ferme :

recula d'épouvante en apercevant le corps d'un autre domestique qui se balançait dans le vide (*Le Progrès*, 6 janvier, suicide à Saint-Victor-de-Buthon).

Les cris poussés par les femmes donnent - involontairement pourrait-on dire - le premier signal d'alerte, avant même l'appel au secours. Parfois le saisissement est tel que l'on ne peut couper la corde d'un pendu. S'y ajoute quelquefois la croyance que la pendaison ne laisse aucun espoir de vie, que toute tentative de réanimation est inutile, sans compter pour certains que cette mort violente, impliquant enquête administrative, conduit à la prudence : mieux vaut faire appel aux voisins ou à d'autres personnes pour éviter tout soupçon de crime. Ce n'est pas le cas général au vu des témoignages devant les gendarmes qui déforment peut-être la réalité : le plus fréquemment, semble-t-il, on décroche le pendu, on s'efforce de le ramener à la vie, comme on frictionne de vinaigre la personne trouvée en train de s'asphyxier ou l'on tente de sauver un noyé. On connaît les signes cliniques rendant toute tentative de secours inutile : un corps froid, raide ou affreusement mutilé suffit à emporter la conviction. Au total, passé le premier moment de frayeur, l'urgence du secours impose sa loi.

On sait peu de chose de la douleur engendrée par la perte d'un proche. Elle apparaît bien dans quelques témoignages et il arrive que les gendarmes notent le désespoir d'un homme ayant ainsi perdu sa femme ou son fils. Le fait que ces notations soient exceptionnelles tient probablement à la nature de la source et à une sensibilité paysanne qui s'exprime peu devant les autorités. Mais cette réaction, commune à toute mort, prend une dimension nouvelle avec le suicide. Et il est possible que la pudeur soit ici manifestation d'un sentiment de culpabilité. D'où peut-être l'insistance mise à rappeler les signes annonciateurs, à évoquer les paroles du suicidé pour dégager sa propre responsabilité. Va dans le même sens la recherche d'une explication au geste par la maladie, la souffrance ou les difficultés d'argent. Annoncé et expliqué le suicide perd alors de sa violence aux yeux des proches. Quand on vient lui annoncer la découverte du cadavre d'une femme dans une mare un journalier s'exclame « c'est ma mère qui s'est noyée, cela ne me surprend pas, car elle disait bien souvent qu'elle se noierait pour nous débarrasser ». Il confirme dans sa déposition :

Je n'ai pas été surpris ce matin de trouver ma mère noyée dans la mare du bourg, car il y a bien longtemps qu'elle disait toujours qu'elle se noierait bientôt, parce qu'elle était trop malheureuse et qu'elle voulait nous débarrasser. (Brigade de La Bourdinière, 27 août, suicide à Fresnay-le-Comte).

Un comportement suicidaire sans passage à l'acte, une mort sociale avant la mort physique - manifestée souvent par l'alcoolisme - font du geste accompli presque un non événement pour les proches surtout quand ceux-ci ont très probablement une part de responsabilité dans ce processus de déchéance, comme on le voit bien dans ce témoignage d'un cultivateur évoquant la réponse faite à sa domestique s'inquiétant de l'absence de son beau-père :

Je lui ai répondu que sans doute il dormait et qu'il devait être encore aviné comme cela lui arrivait souvent, et je ne m'en suis pas préoccupé, car lorsqu'il était ivre il s'enfermait toujours à clé [...] il s'enivrait journellement et devait quitter sa ferme dans quelques jours. Ses enfants et moi devions lui faire 1000 F. de rente. Il aura sans doute trouvé cette somme insuffisante pour faire la noce et pour ce motif se sera suicidé. (Brigade de Chartres, 18 avril, suicide à Poisvilliers).

On ne peut donc généraliser. Si le suicide est rupture définitive des liens sociaux - à commencer par ceux de la famille - il arrive que ces liens aient été auparavant tellement distendus, que l'acte n'entraîne ni stupeur, ni situation d'urgence, ni abatement pour les proches et ne surprenne même pas la communauté villageoise.

Dans ce cas la seule violence est celle qui résulte de l'intrusion des gendarmes et des soupçons qu'elle peut faire peser sur la réputation d'une famille ou du village. L'enquête a pour objectif de déterminer les causes exactes de la mort : accident, meurtre ou suicide. Les doutes sont très rares au vu de la presse et des procès-verbaux d'accidents consultables. Sans doute y a-t-il probablement des suicides par submersion n'ayant pas éveillé les soupçons des gendarmes et pour lesquels proches et communauté locale ont tacitement préféré le silence. Mais la force du suicide conduit à penser qu'il est rarement caché dans cette région où il se trouve par ailleurs très répandu. En témoigne déjà la manière dont les gendarmes sont avertis : si les avis des maires ou des gardes champêtres sont les plus nombreux, il n'est pas rare que les membres de la famille, les personnes ayant découvert le corps viennent l'annoncer à la brigade. Et dans 15 % des cas c'est la « clameur publique » qui apporte la nouvelle. Il ne semble donc pas y avoir, à cette époque, dans ce département, une volonté de taire les suicides aux autorités. En revanche entre ce que l'on dit aux gendarmes et ce que l'on pense ou ressent profondément il y a un fossé dont il est bien difficile de prendre la mesure¹¹. Peut-être même, y-a-t-il une communauté d'intérêt entre l'instance policière et les

11. Étudiant le suicide chez les Vaqueiros des Asturies, Maria Catedra insiste sur « Les divergences entre les idées exprimées communément et les témoignages officiels [...] par l'emploi d'un langage, de valeurs et de catégories différents lorsqu'ils étaient entre eux et lorsqu'ils étaient sollicités par les étrangers » (« La maison du pendu » : le suicide chez les Vaqueiros des Asturies », *Terrain. Carnets du patrimoine ethnologique*, n° 20, mars 1993, p. 59).

proches de la victime. Soucieux avant tout d'accumuler les indices allant dans le sens d'une conclusion (ici la mort volontaire) le procès-verbal décrit longuement le *comment* du suicide, au détriment du *pourquoi* qui, sans être oublié, vient en confirmation finale. C'est précisément répondre au besoin des familiers du défunt : en évitant de s'interroger sur les motivations on refoule le sentiment de culpabilité et l'on rassure à bon compte en plaçant le suicide au rang de la mort ordinaire, celle qui, « naturelle », est commentée principalement quant à ses circonstances, à son déroulement. Toutefois pour écarter définitivement toute possibilité de crime camouflé, les enquêteurs ont aussi l'habitude de se renseigner sur la réputation de l'entourage immédiat du suicidé. Ils le font en s'adressant aux notables - désignés d'ailleurs parfois ainsi : « les personnes notables de la commune nous ont dit... » - tels que le médecin et le maire, sans négliger aussi la « rumeur publique ». C'est à ce niveau que les raisons du suicidé sont évoquées, mais sans que l'investigation soit poussée très loin : la folie, la boisson, le chagrin, les « idées noires » ou tout simplement l'impuissance à « expliquer les raisons de ce suicide » suffisent¹². Il est possible que par ce biais, la société locale - municipalité et notables - dissimule le sens profond des conduites suicidaires au regard extérieur. Mais n'est-ce pas aussi aller dans le sens de ce qui est souhaité par la communauté villageoise : étouffer l'aspect révélateur du suicide, la mise à jour des tensions internes aux groupes qui la composent ? Par ses modalités l'enquête administrative - certes perturbatrice pour le monde rural, mais sans plus dans cette région - contribue à désarmer la violence de l'accusation contenue dans le suicide.

EN FINIR AVEC LA VIE

Encore faut-il se demander si tel est bien le sens que les intéressés donnent à l'acte. Si cette direction est à prendre en compte, elle n'est pas la seule, tant est variée la signification des comportements suicidaires, oscillant entre deux pôles majeurs : la fuite (suicides « escapistes » selon la terminologie de Jean Baechler) et l'agression, l'accusation¹³. Or, à chercher maintenant à saisir la manière dont les intéressés se représentent leur geste, il est clair que les motivations de mettre fin à leurs jours y ont une part déterminante. Les lettres d'adieu ou les paroles annonciatrices, la manière dont le suicide est effectué (il est également un langage à décrypter), les interrogatoires de ceux qui ont raté leur geste nous apportent quelques éléments sur ce plan.

12. On ne peut demander aux gendarmes, en cette fin du XIX^e siècle, une connaissance approfondie de l'âme humaine. La manière dont ils concluent le procès-verbal est éloquente. En une phrase, ils reprennent généralement l'avis des notables : leur synthèse, que l'on devine laborieuse, utilise les mêmes mots, les mêmes tournures de phrases.

13. Jean Baechler, *Les Suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, 662 p.

Annoncer à l'avance que l'on veut en finir avec la vie est très commun dans ce département à la fin du XIX^e siècle. On peut le dire de manière allusive, sans évoquer directement le geste. Sur le refus d'une admission demandée à l'hospice, tel ancien employé des chemins de fer s'écrie :

Eh bien, j'en trouverai bien un d'hôpital... (Brigade de Voves, 6 février, suicide à Theuville).

Un ouvrier carrier d'Epernon nettoie ostensiblement en public son pistolet avec pour justification :

Il faut que je le mette propre, car je ne serai pas longtemps sans m'en servir. (Brigade d'Epernon, 11 août).

Le même avait déjà dit ouvertement à plusieurs « qu'il se suiciderait ». Car le plus souvent l'annonce est directe : « elle parlait à chaque instant de se donner la mort », « elle disait qu'elle se ferait mourir », « il avait dit bien des fois qu'il se suiciderait », etc. La répétition lancinante de l'intention illustre parfaitement le « raté de la communication »¹⁴ que traduit le suicide car l'appel est refusé, et finalement méprisé par l'interlocuteur :

Il disait souvent qu'il se donnerait un coup de fusil ou bien il se pendrait, il répétait tellement ces propos depuis plusieurs années que je n'y prenais même pas attention. (Brigade de Brou, 14 septembre, suicide à Dangeau).

En outre, l'intention est souvent affichée en état d'ivresse :

Il s'enivrait souvent et étant dans cette position, il disait que tôt ou tard il se suiciderait. (Brigade d'Auneau, 21 novembre, suicide à Béville-le-Comte).

On prête donc peu attention à une parole libérée par le vin alors que, précisément, l'interdit est levé pour le suicidaire.

Le moment venu quelques-uns accompagnent leur geste d'une lettre d'adieu ou de mots griffonnés sur un mur ou une table. Au plus simple c'est un papier où l'on se contente d'indiquer l'adresse des parents à prévenir pour les obsèques. Parfois l'écrit est en forme de testament, précisant les dernières volontés du suicidé. En cas de suicide-fuite, la lettre sert à éviter tout ennui pour les proches, à prouver la mort volontaire aux yeux du village et des autorités. Plus fréquemment, nous y reviendrons, elle justifie l'acte et accuse violemment autrui dans les cas de suicides

14. Louis-Vincent Thomas, *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot, 1980, p. 305.

vengeance ou protestataires. Il faut aussi distinguer selon les milieux sociaux. Les lettrés sont davantage portés à se justifier, à s'excuser aussi d'un acte qu'ils savent chargé de réprobation. Un seul cas illustre dans notre corpus cet aspect : il s'agit d'un ancien ingénieur de Morancez dont les derniers instants reflètent parfaitement le niveau de culture et les habitudes de son milieu. Il prend d'abord soin de ne pas rater sa mort - on le trouve assis sur son fauteuil un revolver à la main - en laissant un premier écrit : « Tout secours inutile, j'ai pris du poison par précaution ». Puis il écrit une deuxième lettre expliquant les raisons de son geste et s'efforçant de concilier ses convictions chrétiennes et la condamnation du suicide par l'église :

Après vingt-deux mois d'une agonie que m'imposait le devoir et dont Dieu a su les âpres amertumes ; seul maintenant sans illusion comme sans espoir, je ne me sens plus le courage de continuer ce supplice, désormais inutile et je vais me reposer enfin ! auprès de ma noble et vénérée Henriette dans le cimetière du Coudray que nous avons choisi tous deux pour la dernière étape de ces voyages où elle m'accompagna avec un si héroïque dévouement. Chrétien, je meurs avec la conscience d'avoir mérité une meilleure fin et plein d'espoir en la miséricorde infinie de la divine providence, le confident, le témoin et le juge suprême de tous les actes de ma vie, je prie Dieu de me pardonner comme je pardonne à tous...

Une troisième lettre règle les obsèques :

Je demande l'enterrement du pauvre, quatre planches en sapin, et pas de couronne dont le prix sera mieux employé à mon transport au cimetière du Coudray où mon cercueil doit être placé au dessus de ma bien aimée Henriette. La concession a été achetée pour cette disposition (Brigade de Chartres, 12 février).

Un dernier écrit, destiné à la domestique, dicte les derniers ordres pour le courrier.

Le plus souvent, pour les salariés agricoles et les cultivateurs, on se contente de l'acte, considéré comme suffisamment explicite, les conditions de son accomplissement étant à lire comme un langage spécifique¹⁵. Il est rare que l'on prépare ses obsèques comme dans l'exemple précédent, ou alors il s'agit d'un menuisier habilité... à fabriquer son cercueil. Ce sont surtout les femmes qui laissent bien en vue, avant de partir pour la rivière ou le lavoir, le linge nécessaire (drap, chemise, bonnet) à l'inhumation. Pour les hommes, la violence l'emporte dans la technique utilisée (pendaison, arme à feu) ce qui peut être interprété comme une forme de

15. Daniel Gonin, « L'expression suicidaire : nouvelle proposition de langage », *Suicide et mass media*, Paris, Masson, 1972, pp. 25-34.

mise en scène¹⁶, un message délivré aux survivants : c'est une dernière expression de révolte contre la rupture du lien social, l'isolement, l'abandon des autres, leur trahison. En elle-même la violence du geste doit les inquiéter, les culpabiliser. Le choix des lieux est également riche de sens. Quitter la maison pour aller se pendre à un arbre, choisir le grenier c'est illustrer une dernière fois - par l'éloignement - son immense solitude tout en forçant les autres à une quête pour retisser les liens perdus. C'est l'ultime protestation contre l'exclusion dont on se sent victime. Il n'est pas rare que l'on laisse des traces pour aider les proches ou les voisins à retrouver le corps : sabots, vêtements déposés à l'entrée de la grange ou au bord de la rivière. Sans doute faut-il faire attention à l'ambivalence des indices dont nous disposons. Se pendre à une fenêtre, à une porte - à une hauteur parfois faible, ce qui étonne toujours les témoins, comme si l'on voulait présenter un corps à genoux, implorant le pardon - répond d'abord à des préoccupations « techniques » : il faut bien trouver un moyen même si le choix des « ouvertures » symbolise ainsi l'impossible communication avec l'autre et emprunte au rite de passage. Aller au grenier ou dans la grange c'est se retrouver une dernière fois à l'endroit où l'on stocke les récoltes, le travail accumulé, tout ce qui faisait une raison de vivre dans le milieu rural ; c'est aussi fuir la maison commune devenue invivable tout en accomplissant, loin du regard des proches, un geste empreint de honte.

De manière plus explicite, les témoignages donnés lors des tentatives ratées - peu nombreuses : seules celles qui ont un caractère public parviennent à la connaissance des gendarmes - précisent à la fois le sens donné au suicide par les intéressés et la conscience plus ou moins nette d'enfreindre un interdit. Avec les paroles lancées avant le suicide, les messages laissés au moment de l'acte, ils montrent clairement que l'on se donne la mort avec une double idée : fuir un monde devenu impossible à vivre ou/et protester contre une situation dont on désigne plus ou moins directement l'autre comme responsable. Au premier chef appartiennent les suicides mettant un terme à une souffrance physique (maladie) ou morale (perte d'un être cher). Quelques paroles de suicidaires retenues au hasard des constats de la gendarmerie suffisent à illustrer la fréquence de cette perception : il avait manifesté une « intention formelle et arrêtée de ne pas lui survivre et d'en finir un jour ou l'autre avec la vie », « il disait assez souvent lorsqu'il avait bu, qu'il était ennuyé de vivre », « il ne cessait de répéter qu'il ne tarderait pas à la rejoindre », elle disait « qu'elle préférerait mourir que de vivre ainsi, sachant qu'elle ne devait jamais guérir », il « me disait sans cesse que la vie lui était à charge et qu'il se suicide-

16. Les femmes se suicident avec plus de discrétion, en rapport avec une résignation imposée par distribution des rôles sociaux, cf. Yannick Ripa, « Suicide et différence des sexes : l'apport du XIX^e siècle », *Agora. Ethique, médecine, société*, n° 14-15, juin 1990, pp. 41-46.

rait », etc. Le versant protestataire, même dans ce cas, est souvent proche, comme pour cette couturière de Saint-Rémy-sur-Avre qui tente d'échapper aux mauvais traitements de son second mari en cherchant à se pendre sur la tombe de son premier époux et désigne nommément le responsable de son désespoir :

ce dernier ne fait que de me maltraiter journallement et même bien souvent il me frappe, alors comme je vois qu'il n'y a plus de possibilité de vivre avec lui, j'ai résolu de mettre fin à mes jours. (Brigade de Saint-Rémy-sur-Avre, 27 mars).

Le désir de vengeance est encore plus net dans ce billet écrit par un conducteur de bestiaux ruiné :

Mon ami quand j'ai entré chez mon neveu je possédais 400 francs que j'avais reçu chez Rouillon. Je lui ai donnés pour faire son commerce. J'ai été environ 14 mois à son service sans lui demander aucun argent et aujourd'hui il me renvoie sans difficulté. Vous pouvez dire à tous mes amis votre ami qui vous serre la main... (Brigade de Brou, 1^{er} décembre, suicide à Unverre).

Tel mari rentrant ivre à la maison, sanctionne par défi les reproches de son épouse en allant se pendre au grenier. On peut aussi décider d'en finir pour protester de son innocence quand on est traduit en justice, le cas n'est pas rare, comme ce cultivateur de Chassant écrivant au charbon sur le mur de sa chambre que :

depuis le 18 février dernier, le sieur B. qu'il traite de brigand, de rouge d'Auneau de la bande d'Orgères, le tourmentait pour le remboursement d'une somme de 200 francs et l'avait fait passer pour voleur en le dénonçant à la justice d'avoir conservé devers lui l'argent de ses créanciers et que pour prouver qu'il était honnête, il mettait fin à ses jours. (Brigade de Thiron-Gardais, 11 avril).

De même, la honte de la culpabilité en cas de délit (une simple falsification de lait pour un adjoint de mairie...) l'emporte sur celle de l'acte suicidaire. Car, malgré la protestation véhémement, la volonté d'interpeller les survivants - surtout pour les hommes - qui va de pair avec le désespoir, il y a aussi la conscience d'accomplir un geste chargé de tabou. Rares sont ceux qui après une tentative disent vouloir recommencer. Au contraire, comme ce rentier d'Illiers qui rate sa pendaison et conclut de manière significative :

Je n'avais pas l'intention bien déterminée de me suicider, c'était plutôt pour effrayer ma femme qui me faisait des reproches au sujet de la mort de mon gendre. Je me suis bien promis de ne plus recommencer parce que le docteur m'a fait trop de mal (Brigade d'Illiers, 9 décembre).

Une journalière de Saint-Rémy-sur-Avre qui a voulu cacher sa honte d'être enceinte promet aux gendarmes « de ne jamais recommencer la mauvaise action dont j'ai failli être victime ». Plus significative encore est le cas de ce berger de Voves qui après avoir réglé ses dettes « car il n'avait plus que cinq minutes à vivre et qu'il voulait se suicider tout de suite », réplique au cabaretier incrédule :

Vous ne voulez pas me croire, eh ben ! regardez, vous allez voir ça », se jette dans la mare communale devant plusieurs personnes, et, sauvé, déclare ensuite aux gendarmes... avoir glissé, ajoutant « Je n'ai dit à personne que je voulais me suicider et ce n'était pas mon intention » (Brigade de Voves, 5 juin).

Pour les témoins, il ne fait pas de doute que l'intéressé « ne jouit pas de toutes ses facultés mentales ». Cela est possible mais on saisit quand même bien la force du tabou qui le pousse à nier le geste accompli. D'ailleurs ceux qui vont jusqu'au bout laissent parfois entendre qu'ils ont conscience de la réprobation et de la honte entourant le suicide. On sait l'embarras causé à ceux qui restent et l'on demande pardon, comme ce rentier de La Loupe, très malade, laissant une « lettre dans laquelle le défunt fait connaître que ne pouvant plus supporter les terribles souffrances dont il est accablé, il se réfugie dans la mort et qu'il en demande pardon à ses enfants, à la société, et à Dieu, notre juge suprême » (Brigade de La Loupe, 15 novembre). Un dernier indice confirme cette impression, celui du vocabulaire utilisé pour désigner l'acte. Dans l'ensemble, on utilise couramment le terme de « suicide », dans 56 % des cas. Mais pour les victimes les mots utilisés en annonce, les écrits laissés comme les dépositions en cas de tentatives montrent une nette pudeur à cet égard : seulement 17 % utilisent le terme de « suicide ». Les intéressés préfèrent utiliser des périphrases à la fois allusives et riches de sens quant à la justification du geste présenté tout à la fois comme une fuite nécessaire (« ne peut plus vivre », « pas le courage de continuer ce supplice », « préférer la mort », « se réfugier dans la mort ») et un dernier acte de volonté (« se donner la mort », « en finir avec la vie », « mettre fin à ses jours »). Pour les familles, les témoins comme les gendarmes, le mot de suicide est courant (à plus de 60 % du vocabulaire utilisé), témoignant d'une plus grande distance, d'une moindre implication et également d'une accoutumance à un geste devenu banal dans cette région. Cette différence pose la question des représentations du suicide dans le village, la société locale.

EXPLIQUER LE GESTE

Comment le suicide est-il perçu dans la communauté villageoise ? Il est possible d'apporter quelques éléments de réponse à cette question en partant des

témoignages des voisins, du maire ou des notables dont l'opinion est reprise en conclusion du procès-verbal de gendarmerie.

Il est plus difficile de saisir le caractère spécifique de la vision des membres de la famille. On sait que celle-ci est directement interpellée par la violence du geste qui la met brusquement au premier plan de la scène villageoise. Il lui est très difficile de taire l'événement et nous avons rencontré une seule fois le refus de demander l'aide du voisin en préférant aller chercher, plus loin, un parent. Le fait que cela concerne une famille aisée n'est peut-être pas sans signification. Mais en général, dans une telle société d'interconnaissance, le « malheur » est su de tous : on peut d'ailleurs supposer que le regard du village, les paroles échangées, la participation aux obsèques aident au travail de deuil de la famille. La question est de savoir si le sentiment de culpabilité lié au suicide n'entraîne pas parfois un désir de cacher tout ou partie de l'acte accusateur. Une seule fois nous avons noté le désir exprimé aux gendarmes que les journaux gardent le silence sur le suicide d'un ménage de propriétaires :

Je désirerais s'il était possible que ce déplorable accident ne soit pas communiqué à la presse (Brigade d'Anet, 4 février, suicide à Marcheçais).

Le mot choisi pour parler du suicide, le souhait exprimé tout confirme dans ce cas la volonté d'occulter un suicide perçu comme une honte par la sœur de la défunte. Plus fréquemment les proches se contentent d'écarter, aux yeux de la communauté villageoise, leur part de responsabilité dans la décision du suicidé. C'est ce qui importe avant tout même si personne n'est dupe : « la langue du monde » (rumeur publique) reprise par les gendarmes le confirme bien. Deux exemples suffiront à le montrer. La mère d'un cultivateur de Logron rejette la « faute » du suicide de son fils de 25 ans sur le « délire » et autrui :

J'ai remarqué que mon fils avait la tête dérangée et j'attribue cela au sujet d'une mare située près de sa demeure qu'il croyait lui appartenir et que le maire veut faire borner aujourd'hui comme appartenant à la commune et aussi pour cause de mariage. Cette nuit il a eu le délire et j'ai cru comprendre qu'il parlait de suicide, il disait aussi en parlant des époux M. qui l'attiraient pour le faire marier avec leur fille que ces gens là lui feraient manger tout son bien et qu'il ne voulait pas non plus plaider pour la mare. (Brigade de Châteaudun, 2 avril).

En fait, il semble que le jeune homme se soit suicidé pour protester contre l'opposition de sa propre famille au mariage désiré.

Les trois enfants d'un charron de Villiers le Morhier affirment ne pas comprendre du tout les raisons du suicide de leur père :

Rien dans sa conversation ou dans son attitude les jours précédents ne nous avait fait prévoir une aussi funeste détermination... je vivais journalièrement avec lui et je ne comprends pas ce qui l'a poussé au suicide. (Brigade de gendarmerie de Nogent-le-Roi, 29 septembre).

L'enquête montre un différend familial suite à la succession de la mère, les enfants ayant entrepris de liquider l'établissement de leur père... Pour ces deux cas, comme pour d'autres¹⁷, il est évident que le village n'ignore rien des motifs réels.

Cela dit, le geste individuel porte au-delà de la famille directe : il accuse également la société locale qui n'a su comprendre, aider et retenir le suicidé. D'où un malaise que l'on dissipe en tentant de « rationaliser » l'événement. D'abord on fait appel, sans le dire ouvertement, à la notion de destin : le suicide était comme prévu, attendu, inscrit dans les derniers moments de la vie de l'intéressé. Il y a toute une reconstruction, *a posteriori*, de ses paroles et gestes, annonceurs de son suicide, qui sont utilisés en ce sens. À commencer par le rappel lancinant des allusions directes ou non de l'intéressé. On prend soin d'insister sur ce plan, tout en écartant sa responsabilité en affirmant que l'annonce était tellement répétée... qu'on finissait par ne plus y croire (« il répétait tellement ces propos depuis plusieurs années que je n'y prenais même pas attention »). On ajoute ne pas avoir attaché d'importance à ces annonces et répliqué sur le mode de la plaisanterie, autre forme de déni de la réalité :

Depuis si longtemps que je l'entendais répéter ces mêmes paroles, je lui ai répondu, en riant, si vous aviez réellement l'intention de vous tuer, ce n'était pas la peine d'attendre après la moisson, il aurait mieux valu le faire avant au moins vous n'auriez pas eu le mal de ramasser votre récolte pour les autres... (Brigade de Brou, 14 septembre suicide à Dangeau).

Inscrit dans le temps car annoncé à l'avance, le suicide est aussi perçu comme la conclusion d'un état suicidaire, autre manière d'atténuer la violence de l'acte : il achève un processus de déchéance sociale. Une tristesse depuis la mort d'un proche, une ivresse continuelle, des « idées noires » tout cela caractérise un état où l'on pressent l'issue fatale qui n'est donc pas forcément réprouvée, tant le délabrement de l'intéressé fait peine à voir avant. Pour le village son suicide est donc attendu, conséquence logique d'un état de « malheur » dont on situe le point de départ (maladie, perte d'un être cher, difficultés financières). Il est en même temps

17. On voit même une femme écrire au *Progrès* pour protester « avec la dernière énergie contre cette allégation que ses parents se seraient suicidés à la suite de sacrifices faits en sa faveur ». Elle explique que sa mère s'est suicidée après une maladie cérébrale qui avait ébranlé fortement ses facultés mentales... (*Le Progrès*, 14 nov. 1895).

excusé, sinon justifié : on laisse entendre que le suicidé est maintenant « hors de misère ». Il y a probablement dans le « syndrome de glissement » qui affecte beaucoup de suicidaires avant l'accomplissement de leur geste une image offerte aux autres qui contribue à diminuer la charge émotionnelle contenue dans tout suicide. Pour une part le suicidé était déjà mort aux yeux des proches ou du village.

C'est d'ailleurs dans cet état suicidaire que l'on va chercher les « explications » au geste, en restant à une causalité linéaire. Pour ce journalier de Mévoisins qui se donne la mort à quarante-cinq ans les gendarmes résument l'avis général :

Il était atteint d'une maladie de cœur qui le faisait souffrir depuis longtemps, il buvait beaucoup, il avait la tête faible, ne jouissait plus de toutes ses facultés et passait aussi dans le pays pour avoir des chagrins de famille. (Brigade de Maintenon, 11 novembre).

On a ici tous les stéréotypes réunis, tant il est vrai que le repli sur soi et l'abandon impliquent une déchéance générale. Aussi met-on parfois l'accent sur une « cause » plutôt que sur une autre. Pour les habitants des campagnes d'Eure-et-Loir, la maladie et ses souffrances suffit à rendre compte d'un suicide : on comprend celui qui perdant l'usage de ses membres, n'ayant plus la possibilité de mener une vie normale, condamné à terme, abrège des jours qui lui sont comptés. Il ne fait que devancer un peu une mort certaine, en soulageant ses proches. On a plus de réticences à l'égard de celui qui est constamment pris de boisson. Méprisant le travail, ou dépensant tous ses gains de manière illusoire sans prendre soin de sa terre ou de son bien, il est à l'antithèse des valeurs rurales. Aussi, tout en ayant conscience que l'ivresse est parfois la conséquence ou la manifestation d'un désespoir - suite à la perte du conjoint, du travail, etc. - on est davantage enclin à voir dans l'alcoolisme un puissant facteur de suicide. Il y a souvent, au-delà d'une explication facile qui est aussi excuse du geste, du mépris dans les motivations données. Il suffit de citer quelques synthèses des gendarmes pour le deviner : « tous s'accordent à dire qu'il n'y a que l'excès de boisson qui l'a déterminé à mettre fin à ses jours », « c'était un ivrogne fieffé qui par suite d'un usage abusif des liqueurs alcooliques ne jouissait plus complètement de toutes ses facultés mentales », « les époux F. sont dans une situation assez aisée, mais ils absorbent, l'un et l'autre beaucoup d'eau-de-vie et, lorsqu'ils sont ivres, des scènes éclatent entre eux et c'est à la suite d'une de ces libations que cette tentative de suicide a eu lieu »... La misère est plus discrètement accusée car on a tendance, en Beauce, à en faire porter la responsabilité à celui qui en est victime. Il faut qu'elle soit associée à la maladie pour qu'elle emporte commisération, comme à l'égard de cet ouvrier carrier atteint de bronchite chronique et ne pouvant travailler :

De l'avis des autorités municipales et des personnes qui connaissaient le né C., ce dernier s'est donné volontairement la mort parce qu'il se trouvait dans la plus noire misère, ne pouvant plus subvenir à ses besoins. (Brigade d'Epernon, 11 août).

La misère est « noire » comme le sont les « idées » qui conduisent directement au suicide. C'est la version populaire de la monomanie du suicide¹⁸ : les « idées de suicide », les « idées noires » désignent la folie. Le mot n'est guère prononcé : on préfère parler de « perte de la raison », d'esprit « détraqué » victime d'illusions « complètement fausses », d'exaltation, ou plus rarement « d'aliénation mentale ». Que celle-ci existe c'est probable si l'on en croit la domestique d'un cultivateur Drouais retrouvé pendu dans son grenier :

Depuis un mois environ il avait perdu la raison. À chaque instant il voyait autour de lui des hommes armés de bâtons prêts à le frapper. C'est probablement ce qui l'a poussé à se donner la mort (Brigade de Dreux, 30 avril, suicide à Boissy-en-Drouais).

Toutefois, le plus souvent, l'allégation sert à masquer un état suicidaire, et se présente comme un explication commode pour occulter le sens du geste. Car invoquer la misère, l'alcool, la maladie ou les « idées noires » permet de se rassurer à bon compte en évacuant l'interpellation violente du suicidé.

On pense éviter ainsi le procès des proches ou de la communauté. Pour les premiers c'est une vaine tentative étant donné le poids de l'interconnaissance, chacun étant placé sous le regard de l'autre : le village juge constamment ses membres et le suicide est sans doute un des moments privilégiés dans cette forme de contrôle social. Il place la famille et les voisins sous le regard inquisiteur du village tout entier. Non pas qu'on estime que chaque proche de la victime ait une part de responsabilité dans son geste, loin de là. Mais toutes les mésententes familiales, les conflits au sein de la parenté sont pendant un temps dans la « langue du monde ». Les maires et même les témoins ordinaires s'en font l'écho devant les gendarmes. D'ailleurs ceux-ci poussent au dévoilement en interrogeant toujours sur les relations au sein de la famille concernée pour écarter le soupçon d'un crime. On sait ainsi que certains sont ouvertement considérés par l'opinion comme responsables des suicides, l'accusation étant directe en cas de violences conjugales - le cas vu plus haut de cette couturière de Saint-Rémy-sur-Avre qui tente d'échapper aux mauvais traitements de son mari, se termine par l'inculpation pour coups et bles-

18. Un rentier dit de son beau-père, également rentier à Boutigny « qu'il se croyait constamment à la veille de la plus noire misère, ce qui avait suscité chez lui la monomanie du suicide », alors que la servante parle des « idées noires de mon maître » (Brigade de Nogent-le-Roi, 3 juil.).

sures de ce dernier - ou de querelles fréquentes avec les beaux-parents. Quand les gendarmes terminent un constat en affirmant que « le suicidé était malheureux avec ses beaux parents qui ne savaient quelle misère lui faire », ajoutant que le beau père « est haï de tout le monde » il est évident que le village a condamné moralement - et peut-être plus, nous l'ignorons - les « responsables ». Sans doute un tel jugement n'est pas toujours aussi prononcé, et il y a de multiples nuances dans les tensions familiales révélées par un suicide. Comme attendu, en arrière-plan, on trouve la mésentente entre époux, les différends entre parents âgés et enfants à propos de la transmission de l'exploitation, d'une pension alimentaire non versée, de la prodigalité d'enfants dilapidant l'héritage.

Ce n'est pas le lieu ici de développer ces aspects qui nous éloignent des représentations du suicide. De même la mise en lumière de la difficile situation des personnes âgées dans ce département rural nous intéresse indirectement. Que l'on se suicide pour ne pas être à la charge de ses enfants (pour les « débarrasser » selon la formule d'un témoignage déjà cité) ou par abandon de ces derniers témoigne sans aucun doute d'une condition difficile à vivre dans une société qui valorise la propriété, le travail et l'indépendance de chacun. S'il y a là une des raisons profondes aux suicides nombreux des personnes âgées, on peut aussi en déduire, sans trop exagérer, que celui-ci apparaît sinon « normal » du moins « admissible » par la famille et le village, ce qui contribue fortement à l'accoutumance à la mort volontaire, considérée parfois comme une mort ordinaire. Dans une société qui place au-dessus de tout le bien (la terre), fondement de la personnalité et de son autorité, où les rapports sociaux sont fortement marqués par l'individualisme, perdre son état, sa terre ou son travail ouvre l'horizon de la mort sociale. Quand nombre de suicidés affirment refuser par leur geste d'être « à la charge » des autres, il faut bien formuler l'hypothèse d'une société qui admet sans trop de difficulté l'idée de suicide comme solution possible pour ses membres atteints du « syndrome de glissement ». C'est, nous semble-t-il, une des raisons qui rendent compte du peu de réprobation entourant le suicide dans cette région rurale à la fin du XIX^e siècle. La lecture des journaux locaux en apporte confirmation.

LE SUICIDE DANS LA PRESSE LOCALE

On a souvent noté la discrétion de la presse contemporaine sur le suicide¹⁹. Il faut que son caractère sensationnel, extraordinaire - par la technique utilisée, la personnalité de la victime ou la bizarrerie apparente du motif - soit marqué pour

19. Cf. Christian Baudelot, Roger Establet, *Durkheim et le suicide*, Paris, P. U. F., 1993, p. 78.

qu'il prenne place dans les colonnes des journaux. Albert Bayet avait déjà noté la même chose pour une période correspondant à celle que nous étudions : seuls les suicides exceptionnels sont traités, dans un style exprimant le désarroi, oscillant entre « d'un côté une vague aversion, de l'autre une vague pitié »²⁰. On traite avec complaisance la mort volontaire des personnalités parisiennes, appartenant aux classes riches ou intellectuelles, mais on se contente de quelques lignes pour annoncer - et encore rarement - celle des gens du peuple quand ses circonstances la font entrer dans la rubrique des faits divers. Il suffit de lire la table de la *Gazette des tribunaux* de l'année 1891 pour vérifier que c'est bien là l'attitude de la presse nationale. C'est l'originalité du geste (à la dynamite ; par trois personnes ; un prévenu à l'audience...) ou la personnalité des intéressés (une artiste lyrique, un enfant de 14 ans, une mariée, un colonel d'artillerie...) qui déterminent le choix des journalistes.

Il n'en est pas de même pour la presse locale - rayonnant sur un arrondissement ou un département - sauf quand il s'agit d'évoquer l'actualité nationale, extérieure à la région. Dans ce cas de figure le *Progrès d'Eure-et-Loir*, par exemple, dans sa rubrique « Faits divers », évoque le 5 septembre 1895 un « horrible suicide », celui d'un conseiller municipal de Paris s'étant coupé la gorge « avec un fort couteau de cuisine ». La tendance radicale et anticléricale du journal explique aussi qu'il retienne le 15 octobre le suicide d'un frère des écoles chrétiennes, lui aussi spectaculaire par le moyen utilisé (rasoir). Mais pour ce qui est de l'actualité locale, détaillée dans la rubrique « Chronique départementale » les deux journaux étudiés évoquent très largement les morts volontaires. On peut même dire que pratiquement tous les suicides (réussis ou tentatives connues par les autorités) y trouvent un écho dans leurs colonnes, puisque pour 105 constats opérés par les gendarmes dans les campagnes d'Eure-et-Loir en 1895, on a 99 suicides ruraux évoqués dans *Le Progrès*²¹ et 83 dans *Le Journal de Chartres*. Loin d'être tu, le suicide est largement commenté dans la presse locale, pour ce département du moins. Mais il est probable que c'est un trait de ce type de presse qui s'adapte à la nature des rapports sociaux dans les campagnes : la lecture du journal élargit le cercle de l'interconnaissance et contribue à l'alimenter quand le récit traite du village. Toutefois, à en croire le *Journal de Chartres*, cet usage est relativement récent :

20. Albert Bayet, *Le Suicide et la Morale*, op. cit., p. 66.

21. Il est possible que le traitement des suicides soit exhaustif pour ce journal car la collection de ce périodique consultée aux archives départementales souffre de quelques censures (articles découpés) opérées justement dans la rubrique des faits divers.

À l'époque encore peu éloignée où ces attentats étaient beaucoup moins fréquents - le nombre en a doublé depuis 15 ans - *Le Journal de Chartres* n'enregistrait que les suicides d'individus étrangers au département et dont l'identité n'avait pu être établie. Depuis, de nouvelles mœurs se sont introduites dans la presse ; pour le vain plaisir de se dire un journal bien informé on foule aux pieds toutes les convenances, on fait bon marché des chagrins et de l'honneur des familles. Nous ne voyons pas ce que la morale publique y a gagné. Si, depuis deux ans, nous nous sommes quelquefois départis de notre réserve habituelle, au moins nous pouvons nous rendre cette justice que nous n'avons jamais parlé d'un suicide lorsque les familles nous ont prié de nous abstenir. C'est pour ce même motif que nous passerons aujourd'hui sous silence plusieurs morts semblables dont l'une entre autres, cause une vive émotion dans un canton de l'arrondissement de Dreux (14 juin 1895).

Il y a, dans ce commentaire, une invitation à suivre sur le long terme le traitement du suicide dans la presse locale, en parallèle avec le développement de la rubrique des faits divers²².

Tel n'est pas notre propos et nous retiendrons surtout l'attitude de ce journal, représentant des milieux catholiques et conservateurs dans le département. Les termes utilisés (le suicide désigné comme « attentat »), le souci de la « morale publique » et des « convenances », la polémique feutrée avec les concurrents, tout laisse entendre une réprobation et une condamnation implicite du suicide. Il est le seul périodique à apporter d'ailleurs un commentaire général au fait divers particulier. Évoquant le 6 janvier le suicide d'un enfant (c'est le titre même de l'entrefilet), le chroniqueur traduit bien la sensibilité catholique du journal. L'épidémie de suicide - mis dans un autre article sur le même plan que l'alcoolisme « deux fléaux qui causent actuellement tant de ravages en France » (18 décembre) - est expliquée par la perte des valeurs religieuses combattues par l'école laïque :

On ne sait à quelles causes attribuer ce suicide, diront sans doute les gendarmes dans leur procès-verbal. Et ce sera tout. Mais la raison, par la bouche des penseurs et des socialistes eux-mêmes, criera que les auteurs responsables de ces précoces désespérances et de tant d'autres lamentables suicides, ce sont les législateurs juifs ou francs-maçons qui, en condamnant le peuple à une éducation sans idéal, sans croyances religieuses, ont « fait taire la chanson qui berçait ses douleurs ».

22. À titre exploratoire, nous nous sommes reportés au journal libéral du département paraissant un demi-siècle auparavant. Pour l'année 1840, *Le Glaneur* n'évoque le suicide qu'une seule fois, et encore est-ce dans le but de critiquer le refus du clergé de donner une sépulture religieuse aux victimes. Par ailleurs, la rubrique « Nouvelles diverses » (les faits divers) est peu fournie, traitant pour l'essentiel des incendies et accidents.

Aussi la réprobation à l'égard d'une « lamentable fin », qui n'exclut pas la pitié à l'égard des « désespérés » ou des « malheureuses » victimes, se traduit-elle par une moindre couverture des morts volontaires dans l'actualité locale. On se tait quand les familles le demandent. Généralement les articles sont plus courts que ceux du *Progrès*. On limite l'évocation à un faire-part de décès, surtout dans la première moitié de l'année. D'autre part le récit est fait du point de vue du suicidé, soulignant ainsi sa responsabilité, ce qui vaut là encore condamnation implicite - la dénonciation de la violence faite au commandement divin est suggérée -, tout en sauvegardant « l'honneur » de la famille :

Le nommé Joseph G., âgé de 72 ans, cultivateur à Libouville, était malade depuis quelque temps et il était constamment d'humeur sombre. Vendredi dernier, sa femme l'ayant laissé seul à sa maison, il a profité de cette circonstance pour se pendre à une solive près de son lit. Il paraît qu'il n'avait jamais manifesté l'intention d'attenter à ses jours. (20 mars).

L'évocation est faite avec distance, froideur, reflet d'un destin dont il est inutile d'expliquer la part de mystère.

Le Progrès procède différemment, puisant ses informations auprès des gendarmes et des témoins. Il part de la découverte du corps par les survivants, faisant un récit au présent qui implique très largement les proches et le village. Il valorise les tentatives faites pour sauver in extremis la victime, et développe longuement les actions méritantes. Typique est le récit de la tentative de suicide de la couturière de Saint-Rémy-sur-Avre que nous avons déjà évoquée. L'article commence par la sortie de l'usine du « veilleur de nuit », accompagné de son chien « l'intelligent animal » dont l'aboïement avertit de « l'événement extraordinaire ». « Sans hésiter » l'ouvrier se jette à l'eau pour en retirer « la pauvre femme » (c'est le titre de l'article) et « avec une présence d'esprit dont il convient de le louer » il accomplit « son rôle de sauveteur jusqu'au bout ». L'article cite ensuite intégralement le témoignage de la « pauvre jeune femme » maltraitée par son mari « en faveur de qui l'opinion publique se prononce tout entière » - tel qu'on le trouve dans le procès-verbal de gendarmerie - et conclut sur l'espoir qu'elle n'essaiera plus de réitérer son geste, d'autant que le « responsable » est maintenant inculpé de sévices, coups et blessures à sa femme... La conclusion illustre parfaitement l'opinion du journal qui fait des suicidés des victimes : « N'avions nous pas raison d'intituler notre récit "Pauvre femme" ? » (article du 31 mars). En décrivant longuement les circonstances du drame, en mettant en scène les survivants, en reprenant les stéréotypes quant aux motifs du geste (aliénation mentale, ivresse, souffrances de la maladie, différends familiaux) tout en insistant sur les morts de

« misère »²³, *Le Progrès* est proche de l'opinion rurale. Il la reflète tout en la rassurant : la compassion exprimée vaut aussi pour les proches et le geste du « malheureux » (le mot revient très souvent sous la plume du journaliste) est excusé car il a toujours été « poussé » à se donner la mort. La communauté villageoise loin d'être remise en cause par le drame est confortée : quand les responsabilités sont désignées elles visent ceux qui enfreignent ses normes (violence d'un mari à l'égard de sa femme, méchanceté ou prodigalité d'un fils tourmentant les parents). Les rapports sociaux ne sont jamais remis en question : le sort des personnes âgées est plaint sans doute, mais l'issue tragique est banalisée, y compris dans les titres (« suicide d'un vieillard »).

L'image que la presse locale donne du suicide contribue donc à atténuer la violence de l'acte, à réduire la charge émotionnelle qu'il comporte. La fréquence de son évocation - reflet de la réalité suicidaire en ce département à la fin du XIX^e siècle - le met au rang d'un fait divers ordinaire : aussi trouve-t-on des suicidaires passionnés par leur lecture, y trouvant confirmation que c'est bien « la plus belle des morts » pour reprendre les paroles de l'un d'eux. Mais pour la majorité de ceux qui abrègent ainsi leurs jours, la volonté de fuir une souffrance physique ou morale, la protestation contre l'exclusion dont on se sent victime l'emportent sur la conscience de l'interdit. Pour l'entourage la découverte du corps engendre stupeur, abattement et probable sentiment de culpabilité. Mais ce dernier est très difficile à percevoir (compte-tenu des sources dont nous disposons). Il nous semble que dans le cadre de l'interconnaissance qui règle la vie des communautés rurales, la responsabilité des proches ou de la société est rapidement occultée, sauf quand elle permet de stigmatiser les écarts aux normes. D'une part la violence de l'acte focalise l'attention sur les circonstances, le *comment* de la mort volontaire : l'enquête et les comptes rendus de presse vont dans ce sens. D'autre part, si le sens du geste accuse les survivants, ceux-ci écartent la violence de l'interpellation en percevant l'acte comme la conclusion logique, attendue - et parfois annoncée - d'un « état suicidaire ». Et la communauté villageoise ne se sent pas « responsable » de ses membres atteints du « syndrome de glissement » car les manifestations de ce dernier (tristesse, ivresse, idées noires, misère) sont perçues comme les causes du suicide.

23. C'est à ce niveau que se traduit la sensibilité radicale du journal. La formule « ce suicide est attribué à la misère » est courante. De même, le journal évoque sous vocable identique les morts dues au froid pendant l'hiver comme ce vieillard de soixante-dix-neuf ans qui « n'avait pour se coucher que deux bottes de paille d'avoine... ce malheureux n'avait pour vivre que trois kilos de pain qu'il recevait chaque semaine du bureau de bienfaisance de sa commune et ne pouvant plus aller au bois, dans la forêt, sa fille fit couper une partie des chevrons de la maison pour le chauffer. Il y a quelques jours, poussé par la soif, il dut faire fondre de la neige afin de pouvoir boire un verre d'eau »... (17 fév. 1895).

Cette hypothèse vaut pour une communauté rurale en partie déstructurée par l'individualisme, laissant glisser sans réagir ses membres les plus fragiles dans la marginalité : aux yeux du village ils sont déjà morts socialement. Les suicides des vieillards, très nombreux en cette région, en sont la parfaite illustration. La validité de cette hypothèse demande à être confirmée par la comparaison avec d'autres types de sociétés rurales. Elle exige également d'être replacée dans une évolution historique - que nous avons dû négliger dans ce coup de projecteur limité à la fin du XIX^e siècle -, pour dégager permanences et évolutions. Seules ces confrontations dans l'espace et le temps permettront de confirmer ou non que la violence perçue du suicide est étroitement liée au degré de cohésion des communautés rurales ■